



Le syndic n'as pas installé la porte voté en AG

Par **matthieupouget**, le **27/03/2013** à **19:54**

Bonjour,

Suite à une AG, nous avons voté le remplacement de notre porte d'immeuble à la majorité absolue grâce à la procuration d'un des propriétaire absent.

Plus de 2 mois après la réception du PV de l'AG, le copropriétaire absent reviens nous voir pour essayer de nous faire changer d'avis et de commander une porte de mauvaise qualité à la place.

Nous refusons et lui informons que sont délais de 2 mois lui permettant de remettre en cause la décision de l'AG.

Nous recevons bien les appelle de charges correspondant au prix de la résolution voté.

La société en charge des travaux viens nous remplacer notre porte mes le model ne correspond pas à celui de devis voté en AG.

Après prise de contacte avec mon sydic, celui ci ne comprend pas, il n'est pas au courant de la porte commandée.

le copropriétaire qui trouvais la porte trop chère est actionnaire de l'agence qui gère notre copropriété.

Il a demandé un devis pour une porte très simple (1000€ de moins que celle votée en AG!)et à passé la commande au non du syndic.

Que devons nous faire pour obtenir la porte qui a été votée en AG?

Je vous remercie d'avance pour vos conseils qui me seront très utiles.

Matthieu

Par **nohky**, le **05/04/2013** à **13:53**

bonjour,

déjà changer de syndic au plus vite.

Ensuite j'en vois pas d'autre solution que de mettre en demeure le syndic de faire les travaux votés en AG.

Au besoin, il faut être prêt à aller en justice.

bonne chance !